

Pourquoi de plus en plus de Belges s'expatrient

■ Paradoxe : les pays dont rêvent les jeunes Belges – Canada, États-Unis, Australie – sont aussi les plus inaccessibles.

TOP 30 DES PAYS OÙ SONT INSTALLÉS LES PENSIONNÉS BELGES À L'ÉTRANGER (touchant une pension payée par la Belgique)

1	France	25 740
2	Espagne	9 924
3	Pays-Bas	4 597
4	Allemagne	3 466
5	Luxembourg	2 864
6	Portugal	1 614
7	Italie	1 509
8	Suisse	1 475
9	Etats-Unis	1 279
10	Canada	1 183
11	Turquie	948
12	Thaïlande	850
13	Royaume-Uni	846
14	Israël	702
15	Maroc	525
16	Afrique du Sud	492
17	Pologne	456
18	Grèce	413
19	Australie	396
20	Hongrie	388
21	Philippines	330
22	Tunisie	329
23	Autriche	251
24	Brésil	207
25	Monaco	190
26	Roumanie	173
27	Bulgarie	158
28	Île Maurice	152
29	Chili	137
30	Suède	133
TOTAL (191 pays)		64 500

IPM GRAPHICS

Décryptage Nicolas Ghislain

Un nouveau projet de vie, une pension au soleil, une fiscalité plus douce, une manière de booster sa carrière... Les raisons qui poussent de plus en plus de Belges à s'expatrier sont nombreuses et variées. Mais une telle opération ne se résume évidemment pas, dans la plupart des cas, au triptyque "farniente, margarita et dollars". Car l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs. S'envoler vers de nouveaux horizons nécessite donc de franchir un certain nombre d'obstacles. Et de se poser les bonnes questions avant de se lancer dans l'aventure. Explications.

1 Plus nombreux chaque année

Les chiffres sont clairs: le nombre de Belges expatriés augmente chaque année. Ils sont aujourd'hui 550 000 à être considérés comme "expatriés" – c'est-à-dire n'étant plus enregistrés en Belgique mais dans une ambassade à l'étranger – par l'Union francophone des Belges à l'étranger (UFBE). "Mais ce chiffre est très sous-estimé. Il y a sans doute plusieurs centaines de milliers de Belges qui vivent de manière régulière à l'étranger mais qui ne s'enregistrent pas dans une ambassade, et notamment de nombreux coopérants dans certains pays – la RDC, par exemple – qui doivent dans certains cas rester domiciliés en Belgique", signale Diego Angelini, conseiller expatriation à l'UFBE.

Comment expliquer cette tendance? Par de nombreux éléments. D'abord les paramètres socio-économiques, géopolitiques, voire climatiques: "L'Europe est un continent qui donne parfois l'impression de vieillir; sur le plan économique, elle ne connaît pas la même croissance que certains pays particulièrement dynamiques, elle doit investir de manière très massive pour atteindre les objectifs climatiques. À cela s'ajoutent les 'maux belges': trop de taxes, trop de monde, pas de grands espaces, la météo, les querelles linguistiques...", estime Diego Angelini, qui pointe également des paramètres plus "générationnels": "La nouvelle génération a été biberonnée aux programmes Erasmus ou à la possibilité de profiter d'un PVT (Programme Vacances-Travail) dans un pays étranger – en Australie, notamment. Les jeunes ont donc pris davantage goût à l'expatriation que la génération qui les a précédés. Et la démocratisation des billets d'avion a aussi contribué à rendre l'opération plus facile." Le phénomène s'est d'ailleurs accentué après le Covid, avec le développement du télétravail – de nombreux Belges télétravaillent, parfois quelques mois par an, de l'étranger – et l'apparition des digital nomads – souvent de jeunes entrepreneurs qui ont créé leur propre société et peuvent la diriger d'un peu partout dans le monde.

2 Où vont-ils?

L'Union européenne et, en particulier, les pays limitrophes ou proches de la Belgique accueillent les plus grands contingents de Belges expatriés. Avec la France largement en tête – plus d'un tiers des pensionnés belges expatriés y ont élu résidence mais, pour la grande majorité, ce sont des Belges encore en activité qui ont choisi cette destination. Le Royaume-Uni garde, aussi, une grosse cote, malgré le Brexit. "Beaucoup de Belges, qui ne demandaient pas forcément de visa parce qu'ils n'en avaient pas besoin, ont désormais besoin d'un visa, d'un passeport pour rentrer (au Royaume-Uni, Ndlr), donc forcément les chiffres augmentent, explique le conseiller

de l'UFBE. Il y a aussi les binationaux belgo-britanniques qui ne demandaient pas non plus la possibilité de vivre en Angleterre et qui le font à présent. Et peut-être que le Royaume-Uni représente aussi un peu l'antichambre des pays de rêve des jeunes, imagine M. Angelini. Car les pays dont rêvent d'abord les jeunes sont, dans l'ordre, le Canada, les États-Unis et l'Australie." Avec un paradoxe, pourtant: "Ces pays dont on rêve quand on est jeune sont aussi les plus inaccessibles. Les visas ne sont pas simples à obtenir, les frais de sécurité sociale y sont souvent très élevés et ces trois pays pratiquent, à un niveau ou un autre, une politique d'immigration choisie, en fonction des besoins ponctuels qu'ils rencontrent. C'est ainsi que le Canada, par exemple, va ouvrir ses portes une année à 500 coiffeurs étrangers puis, l'année suivante, à 500 ingénieurs. Mais il ferme les vannes aussi vite." D'autres pays fonctionnent également par vagues: "A une époque, la Chine et d'autres pays asiatiques ont accueilli beaucoup de pilotes belges, par exemple."

Mais certains territoires restent des destinations privilégiées à travers le temps, comme Dubaï, les Émirats, le Qatar où travaillent, depuis longtemps, énormément de Belges, ingénieurs, professionnels de la construction, cadres dans la finance ou les télécoms...

3 Les obstacles, les difficultés

"Les deux sujets qui reviennent systématiquement dans la bouche de ceux qui veulent s'expatrier sont la fiscalité et la sécurité sociale, signale Diego Angelini. Ils se demandent ce qui se passera en termes de mutuelle, de soins de santé, d'impôts... Tout cela sera plus facile à gérer si l'expatriation a lieu en Europe." Mais d'autres difficultés peuvent surgir: "Un des problèmes qui revient de plus en plus fréquemment, depuis quelques années, est celui des banques: des banques belges ferment de nombreux comptes de Belges qui sont expatriés en dehors de l'UE parce qu'elles appliquent trop aveuglément la législation relative aux soupçons de blanchiment. Ce qui veut dire que ces Belges ne peuvent conserver un compte bancaire en Belgique. D'une manière générale, on constate que les Belges exilés ne bénéficient pas d'un régime réglementaire très favorable, au contraire, par exemple, des expatriés français qui sont bien mieux traités par leur pays."

4 Partir, revenir?

Reste LA question: les Belges expatriés reviennent-ils un jour en Belgique? "Un des problèmes, quand on fait une carrière internationale et qu'on veut revenir en Belgique, c'est qu'on y trouve peu de postes à responsabilité comparable à celui qu'on exerçait à l'étranger. C'est pourquoi de nombreux Belges, quand ils reviennent en Europe, choisissent Paris ou Londres, explique un dirigeant d'entreprise revenu récemment au pays après avoir exercé aux antipodes. Cela rend le ticket retour très compliqué. La qualité de l'enseignement peut aussi être problème, quand on a eu accès à l'étranger aux écoles internationales les plus réputées. Mais il est vrai que de nombreux expatriés ressentent le besoin de revenir pour des raisons notamment familiales: parce qu'ils veulent que leurs enfants aient accès à un réseau qu'ils ont connu quand ils étaient jeunes, parce que leurs parents vieillissent, etc." Et le mal du pays? "Le Belge a cela de particulier qu'il garde toujours une forte attache avec son pays et qu'il y revient à un moment ou un autre, pour fêter Noël, revoir sa famille... Mais quand on est expatrié, on le reste souvent toute sa vie, au moins jusqu'à la fin de son activité professionnelle", conclut Diego Angelini.

TOP 30 DES PAYS DE DESTINATION DES BELGES EXPATRIÉS

	Nombre 2018	Nombre 2023	ÉVOLUTION		Nombre 2018	Nombre 2023	ÉVOLUTION		
1	France	132 425	145 118	+9,6%	16	Portugal	3 710	5 133	+38,4%
2	Pays-Bas	38 814	42 036	+8,3%	17	Maroc	4 572	4 846	+6%
3	Royaume-Uni	28 230	34 887	+23,6%	18	Brésil	4 033	3 986	-1,2%
4	Espagne	28 897	34 208	+18,4%	19	Émirats arabes unis	3 573	3 754	+5,1%
5	Allemagne	27 979	29 972	+7,1%	20	Thaïlande	3 044	3 347	+10%
6	États-Unis	27 214	29 956	+10,1%	21	Autriche	2 674	3 119	+16,6%
7	Suisse	22 257	25 003	+12,3%	22	R.D. Congo	3 050	2 744	-10%
8	Luxembourg	23 683	24 868	+5%	23	Suède	2 009	2 728	+35,8%
9	Canada	15 921	17 036	+7%	24	Grèce	2 509	2 694	+7,4%
10	Israël	10 628	12 466	+17,3%	25	Mexique	2 036	2 156	+5,9%
11	Italie	7 695	8 093	+5,2%	26	Irlande	1 632	1 954	19,7%
12	Afrique du Sud	8 007	7 537	-5,9%	27	Chili	1 879	1 854	-1,3%
13	Australie	5 742	6 710	+16,9%	28	Norvège	1 380	1 767	+28%
14	Turquie	5 339	6 504	+21,8%	29	Pologne	1 308	1 661	+27%
15	Argentine	5 509	5 532	+0,4%	30	Danemark	1 246	1 626	+30,5%

IPM GRAPHICS

Pensionné, rentier ou autre... Comment bien choisir son "paradis fiscal"?

Tous les expatriés ne s'exilent pas pour les mêmes raisons. Certains le font pour améliorer leur situation fiscale. Mais à partir de quand devient-on résident (fiscal) d'un autre État? Le sujet est complexe. "La résidence fiscale va être définie au moyen de différents critères, répond Grégory Homans, avocat et associé-gérant du cabinet d'avocats fiscalistes Dekeyser & Associés. Les critères retenus par l'ordre juridique belge, ceux retenus par le pays d'accueil et, le cas échéant, ceux issus d'une éventuelle convention préventive de double imposition (CPDI) que les deux États ont conclue. En Belgique, c'est assez simple: la résidence fiscale est réputée se situer là où la personne est enregistrée à la maison communale, ou dans l'État à partir duquel elle gère son patrimoine. D'autres États retiennent des critères différents. Cette absence d'uniformité complique souvent la situation".

Et que se passe-t-il en cas de conflit entre pays? "Le traité fiscal conclu entre les États règle ce conflit. La Belgique en a conclu une centaine relatifs aux impôts et la plupart se basent sur le modèle de l'OCDE. Ces critères sont généralement successifs. Il s'agit en premier lieu du 'foyer permanent' – l'endroit accessible à tout moment où l'on dispose de ses affaires de tous les jours. Si une personne dispose d'un foyer permanent dans les deux États, elle sera considérée comme un résident de l'État avec lequel ses liens personnels et économiques sont les plus étroits (centre des intérêts vitaux). Si le centre des intérêts vitaux ne permet pas de déterminer la résidence, cette personne sera réputée résider à l'endroit où elle séjourne habituellement – l'endroit où l'on passe plus de la moitié de l'année, en dehors des séjours 'occasionnels', de vacances notamment. Si cette personne séjourne de façon habituelle dans les deux États, elle sera réputée résider dans l'État dont elle possède la nationalité", signale M^e Homans.

Peu de différences en fonction du statut

Deuxième question: la résidence fiscale peut-elle dépendre du statut de la personne concernée? "Quand on est actif, le statut – salarié, indépendant, fonctionnaire... – a peu d'incidence dans le cadre de la détermination de sa résidence fiscale. Par contre, la pension d'un fonctionnaire belge, payée par le pouvoir public, restera toujours taxée en Belgique. Et un régime particulier s'applique, par ailleurs, aux fonctionnaires européens: durant leur

mandat, ils restent résidents fiscaux de leur État d'origine – l'État de recrutement. Mais une fois à l'état de fonctionnaire européen deviendra résident fiscal belge s'il reste domicilié en Belgique."

Mais comment choisir le bon pays quand on souhaite s'expatrier pour des raisons essentiellement fiscales? "Cela dépend du profil du candidat à l'expatriation et des objectifs fiscaux qu'il souhaite optimiser", répond M^e Homans, qui distingue sur ce plan trois scénarios.

1. Le pensionné

"Pour les pensionnés recueillant une pension d'origine privée, les pays ultra-intéressants, jusqu'à présent, étaient l'Angleterre et le Portugal. Le Portugal avait créé, en 2009, un régime fiscal favorable, le 'RNH' ('résidents non habituels', permettant de recevoir des revenus mobiliers étrangers en exonération d'impôt et de percevoir une pension étrangère taxée à 10 %, Ndlr). Mais le pays a mis fin à ce régime le 1^{er} janvier 2024. Seuls ceux qui se sont installés au Portugal avant cette date peuvent encore en profiter. Quant à l'Angleterre, elle mettra également fin, en avril 2025, à son régime fiscal ultra-favorable des 'non-dom' ('resident but non domiciled', exonérant notamment d'impôt les revenus mobiliers d'origine étrangère qui ne sont pas rapatriés en Angleterre, Ndlr). Pour les pensionnés, il faut donc se tourner aujourd'hui vers d'autres pays: l'Italie et la Grèce, qui ont un régime fixeant, moyennant certaines conditions, le taux d'imposition de la pension à 7 %. Et Monaco et Dubaï sont deux autres territoires qui n'imposent pas les pensions", signale M^e Homans.

2. Le "rentier"

Première chose à savoir: l'expatriation n'a aucun sens, sur le plan fiscal, quand on possède seulement des immeubles en Belgique: "Les revenus provenant d'immeubles de rapport ou commerciaux situés en Belgique resteront taxés chez nous, quelle que soit la résidence fiscale de leur propriétaire", rappelle Grégory Homans. Et pour les revenus mobiliers (intérêts et dividendes)? "Pour éviter une retenue à la source en Belgique, il convient, d'abord, de transférer ses avoirs hors de Belgique, dans une succursale étrangère de sa banque. Et

pour le pays de destination, les deux régimes ultra-favorables (au Portugal et en Angleterre) étant supprimés ou en voie de l'être, un 'rentier' se tournera plutôt vers l'Italie – taxe forfaitaire de 100 000 euros sur les revenus d'origine étrangère – ou la Grèce, où le régime de taxation à 7 % s'applique également. Et parmi les autres pays favorables, il y a notamment Dubaï, Monaco – pays qui n'imposent aucune taxe sur les revenus mobiliers – et la Suisse, dont certains cantons connaissent un forfait fiscal", remarque l'avocat fiscaliste.

3. Celui qui souhaite planifier sa succession

Sur ce plan, le Portugal revient dans le jeu. "Le Portugal, dans son droit commun, ne connaît pas de droits de succession mais seulement un droit de timbre ultra-réduit si la succession se fait entre conjoints ou en ligne directe, précise Grégory Homans. Monaco et Dubaï, non plus, n'imposent aucun droit de succession ni de donation. En Suisse, la plupart des cantons exonèrent des droits de succession le conjoint survivant ou les descendants en ligne directe. Il faut aussi signaler que, plus loin de nous, le Canada ne connaît pas non plus de droits de succession ni de donation. Et l'Italie a des droits de donation et succession à un taux progressif qui peut aller jusqu'à 4 % en ligne directe mais chaque personne qui souhaite planifier sa succession peut attribuer 1 million d'euros à son conjoint et à chacun de ses enfants en exonération d'impôt, ce qui offre des perspectives également très intéressantes".

Le sud de l'Europe, très attractif

Conclusion: le sud de l'Europe offre aujourd'hui, outre sa météo très clémente, les territoires au sein de l'Union européenne les plus attractifs sur le plan fiscal. Et des pays plus exotiques, comme Dubaï, ou des paradis fiscaux traditionnels, comme la Suisse ou Monaco (où il peut toutefois être difficile de devenir résident fiscal), sont susceptibles de faire les yeux doux aux candidats à l'exil fiscal. Mais cela n'empêche pas la France – qui a supprimé son impôt sur la fortune pour le remplacer par un impôt sur la fortune immobilière – de rester, de loin, le pays qui accueille le plus d'expatriés belges.

N.Gh.